

Rapporteur : M. MARTIN

50428

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Information sur la réalisation de mouvements de crédits
budgétaires de chapitre à chapitre**

Le 30 janvier 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PERRIN (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h57

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 16 novembre 2023 adoptant l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 et autorisant le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'application de la délibération ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 7 novembre 2024 approuvant la décision modificative n° 2 2024 et autorisant le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Expose :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, l'Assemblée départementale a autorisé le Président, à l'occasion du vote des étapes budgétaires de l'exercice 2024, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure, le Président doit porter à la connaissance de l'Assemblée départementale ces mouvements de crédits budgétaires lors de sa session la plus proche.

Aussi, sur la fin de l'exercice 2024, il a été procédé, au sein de la section de fonctionnement du budget principal, à des redéploiements de crédits entre chapitres pour tenir compte de différents besoins, et dont le détail figure ci-dessous :

Chapitre	Nature	Libellé nature	Autorisation d'engagement	Montant du virement
011	60636	Vêtements de travail		- 30 000,00 €
011	60662	Vaccins et sérums		-140 000,00 €
011	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		- 5 000,00 €
011	6231	Annonces et insertions		- 78 000,00 €
011	6233	Foires et expositions		- 34 500,00 €
011	6236	Catalogues et imprimés		- 38 500,00 €
011	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	2023 TRANF007	+ 108 000,00 €
011	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		- 580 000,00 €
011	6251	Voyages, déplacements et missions		- 68 000,00 €
011	6282	Frais de gardiennage		- 70 000,00 €
016	6511411	APA à domicile versée au service d'aide à domicile		+ 284 000,00 €
016	651144	APA versée à l'établissement		+ 92 500,00 €
017	62268	Autres honoraires, conseils...	2022 EXCLF001	- 64 500,00 €
017	65172	RSA – Versements pour allocations forfaitaires majorées		+ 634 500,00 €
017	6568	Autres participations	2024 EXCLF001	- 357 000,00 €
65	652412	Frais de séjour – Maisons d'enfants à caractère social		+ 500 000,00 €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante		+ 174 500,00 €
66	66112	Intérêts – rattachement des ICNE		- 403 000,00 €
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 75 000,00 €
Total des dépenses				0,00 €

La décision de ces virements de crédits entre chapitres a été transmise à monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine et notifiée à monsieur le Payeur départemental.

Décide :

- de prendre acte de cette information sur la réalisation de mouvements de crédits budgétaires de chapitre à chapitre au budget principal sur l'exercice 2024.

Vote :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en préfecture le :
31 janvier 2025
ID: AD20250370

Pour extrait conforme